

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1

3 janvier 2011

SOMMAIRE

3E Car Park Advisors SCA	48	Sireo Immobilienfonds No. 4 London East- cheap Court S.à r.l.	32
Asia Property Fund	5	Sodit S.à r.l.	33
Bellday Holding S.à r.l.	42	Sodit S.à r.l.	32
BL	4	SOMARFI (Société Maritime de Finance- ment) S.A.	32
BL Fund Selection	5	Sopininvest and Properties S.A.	38
Cadeaux Putz	36	Square One S.A.	38
Faris S.A.	5	SUMI CORPORATION S.A.	40
Fidam	2	System Solutions Luxembourg S.A.	41
Geysir Fund S.à r.l.	11	T7 S.à r.l.	43
Green Hope S.A.	3	Tadema S.A.	41
Green Lake Realities S.A.	33	Technologue S.à r.l.	34
Huhtalux S.à r.l.	21	Teekay European Holdings S.à r.l.	41
Industries Deals Development S.A.	34	Terra Nobilis S.A.	2
Interteil Investissements S.A.	23	TM.A S.A.	42
Kisling Investment S.A.	3	Triangulo SA	41
LBLux Fonds	2	Tucson S.A.	42
P.E. Properties S.à r.l.	26	Tucson S.A.	42
PHI Capital	3	Tyamo S.à r.l.	38
Rentainer S.A.	31	Uplux SARL	44
Rewatec S.A.	31	Utilis International S.à r.l.	44
Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	31	Valentine Finance S.à r.l.	44
Sacma International Group S.A.	32	Valentine Finance S.à r.l.	44
Sail Multi-Strategies Fund	35	Valex Holding S.A.	35
Sail Multi-Strategies Fund II	34	Valex Trading S.A.	47
SAIL Multi-Strategies Fund II	33	WCC Italy S.à r.l.	47
SCIRRUS, société civile particulière	35	Wesley S. à r.l.	47
SCP V MobilTel Luxco Holdings S.à r.l. ..	35	Winnicare S.A.	48
Serge BORSI et Cie Sàrl	32	Wole SA	48
Sigma Tau America S.A.	36	Yelo Bau SA	48
Silk	5		

LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.983.

Die Aktionäre der LBLux Fonds, SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Freitag, dem 21. Januar 2011, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
4. Ergebnisverwendung
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Neubesetzung des Verwaltungsrates
7. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
8. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 18. Januar 2011 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010163808/27.

Terra Nobilis S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.000.

L'Administrateur unique convoque les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu, le vendredi 21 janvier 2011 à 10.30 heures au siège de la société au 63-65, rue de Merl à L-2146 LUXEMBOURG, dans les bureaux de la fiduciaire Jean-Marc FABER, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de nouveaux Administrateurs;
2. Divers.

L'Administrateur unique.

Référence de publication: 2011000565/780/14.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.058.

L'assemblée du 21 septembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 janvier 2011 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé

6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011000566/7/25.

Green Hope S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.943.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu, le vendredi 21 janvier 2011 à 10.00 heures au siège de la société au 63-65, rue de Merl à L-2146 LUXEMBOURG, dans les bureaux de la fiduciaire Jean-Marc FABER, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de nouveaux Administrateurs;
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011000567/780/14.

PHI Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.918.

As the General Meeting of 14 December 2010 did not reached the quorum required, the Board of Directors convenes the Shareholders of PHI CAPITAL to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 20 January 2011 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Decision upon the dissolution and liquidation of the SICAV-SIF
2. Appointment of KPMG Audit S.à.r.l. represented by Mr Eric Collard as liquidator of the SICAV-SIF.

Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV-SIF.

The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010165010/755/17.

Kisling Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.029.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société (l'«AGO») qui se tiendra le 12 janvier 2011 à 11.00 heures, à Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, 1^{er} étage, c/o FIDUCENTER S.A., avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par chaque actionnaire de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties par lui à la Société;
7. Transfert du siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
8. Constatation de la démission des administrateurs en fonction et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
9. Constatation de la démission du commissaire aux comptes en fonction et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement;
10. Divers.

Pour participer à l'AGO et conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leurs titres au porteur, respectivement leur certificat de dépôt au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'AGO, soit le 6 janvier 2011 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procurations sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires pourront, 15 jours avant la date de l'AGO, prendre connaissance et/ou se faire délivrer un exemplaire à titre gratuit, au siège social de la Société, ceci chaque jour à partir du 28 décembre 2010 au 11 janvier 2011 inclus entre 11.00 heures et 12.00 heures:

- des comptes annuels et de la liste des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- du rapport de gestion du conseil d'administration;
- du rapport du commissaire aux comptes.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de KISLING INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, Luxembourg, L-1473, 2A, rue Jean-Baptiste Esch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010166634/693/44.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 janvier 2011* à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010168715/7/24.

BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.040.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL FUND SELECTION à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 13 janvier 2011 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010168817/7/21.

Faris S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 37.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010151344/12.

(100172647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Silk, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Silk coordonné au 01. décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01. décembre 2010.
IPConcept Fund Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010163373/11.

(100188260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.777.

In the year two thousand and ten, on the second day of December,
before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
was held an extraordinary general meeting of shareholders of Asia Property Fund (the "Company"), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 3438, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by a deed of notary Gérard Lecuit on 23 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2393 of 22 December 2006. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") were amended for the last time by a deed of notary Gérard Lecuit of 6 November 2008 as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2839 of 26 November 2008.

The meeting was opened at 2.30 p.m., with Mr. Kenneth Hay, Company director, residing in Hostert in the chair, who appointed as secretary to the meeting Mr. Emmanuel Avice, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on the 4th day of November 2010, as was certified to the notary executing this deed.

The related copies of the said letters have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

(B) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(C) It appears from the said attendance list that 128 415 662,032 shares out of the 128 789 371,494 outstanding shares of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

(D) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To convert the Company with effect from 06 December 2010 from a "société d'investissement à capital variable" established pursuant to Part II of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, to a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds;

2 To modify article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") under the name of "Asia Property Fund" (the "Company").";

3 To modify article 3 of the Articles of Incorporation by amending the second paragraph to read as follows:

"The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "2007 Law").";

4 To modify article 5 of the Articles of Incorporation by amending the first and second paragraphs to read as follows:

"The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time be equal to the net asset value of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company after a period of twelve months following the registration of the Company as a specialised investment fund (a "SIF") shall be the equivalent in US dollars of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Euro.";

5 To modify article 10 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of November of each year at 2:00 p.m.. If such day is not a business day ("Business Day") (being a day on which the banks in Luxembourg are open for business) in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.";

6 To modify article 16 of the Articles of Incorporation by amending the second and third paragraphs to read as follows:

"The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Prospectus relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested directly or indirectly through one or more wholly owned subsidiary(ies) in accordance with the provisions of the 2007 Law and as described in the Prospectus.";

7 To modify article 20 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law.";

8 To modify article 21 of the Articles of Incorporation by amending the fourteenth paragraph to read as follows:

“Under the same circumstances as provided in this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund or Class to those of another existing Sub-Fund or Class within the Company or to another undertaking for collective investment (a “UCI”) organized under the provisions of Part II of the 2002 Law or under the provisions of the 2007 Law or to another sub-fund or class of shares within such other SIF (the “new Sub-Fund or new Class of Shares”) and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund or new Class of Shares), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.”;

9 To modify article 27 of the Articles of Incorporation by amending the second paragraph to read as follows:

“With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67 1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject to giving one month’s prior notice to the Shareholders and by a decision by majority vote of two thirds of the Company’s Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg SIF in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares of such SIF in proportion to their shareholding in the Company. Otherwise any liquidation will entitle a Shareholder to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to the 2007 Law, where during thirty (30) years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.”;

10 To modify article 29 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.”;

11 To approve the amendments to the Prospectus of the Company as summarised as follows:

- Amendments in relation to the conversion of the Fund into a SIF:

* All references to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment have been deleted to make reference to the law of 13 February 2007 relating to SIFs;

* The Fund is now designated in the Prospectus of the Company as a “société d’investissement à capital variable-fonds d’investissement spécialisé SICAV- FIS” pursuant to the law of 13 February 2007 on SIFs;

* The custodian’s duties have been amended in compliance with the law of 13 February 2007 on SIFs.

- Amendments in respect of the diversification requirements of the Fund:

* The concentration limit for investment in a single investment in Real Estate is increased from 15 to 30 per cent of the Fund’s GAV;

* An exception to the limitation per single asset is introduced. The Fund will now be allowed, as a SIF, to have one investment representing up to 35 per cent of the Fund’s GAV;

* The requirement to have the aggregate value of all investments in the Fund, the individual values of which exceed 10 per cent of the Fund’s GAV, not exceeding 50 per cent of the Fund’s GAV has been deleted;

* By exception to the 30 per cent limitation per single country the Fund will be allowed to invest, in addition to Japan (i.e. 65 per cent), 40 per cent of the Fund’s GAV in Australia;

* The concentration limit for investment in listed securities is now 5 per cent. of the Real Estate Sub-Fund’s NAV instead of GAV;

* Should the Real Estate Sub-Fund invest in Property Joint Ventures or Company Joint Ventures, it must retain the ability to pursue its Investment Objective and Policy and be in a position to dispose of such investments as appropriate in pursuance of its Investment Objective and Policy.

* The Fund will not invest in Property Joint Ventures that fulfil any of the following criteria:

(i) the Real Estate Sub-Fund can be held liable for the whole property;

(ii) the Real Estate Sub-Fund can not separately dispose of its interest in the property held in joint venture;

(iii) the property held in joint venture can only be disposed of or encumbered with by all owners of the property jointly acting together; or

(iv) the joint venture relationship can be terminated by any owner of the property held in joint venture at any time.

No more than 60 per cent. of the Real Estate Sub-Fund’s GAV may be invested in Property Joint Ventures or Company Joint Ventures.

(E) After the foregoing has been approved by the bureau of the meeting, the general meeting of shareholders of the Company (the “Shareholders”) after deliberation, has adopted the sole resolution as follows:

Sole resolution

The general meeting of Shareholders RESOLVE TO approve the eleven items of the Agenda in the following proportions:

In favour:	100 %
Against:	0 %
Abstention:	0 %

As a consequence, the general meeting ratified and approved the above sole resolution at a majority of 100 % of the Shareholders present or represented and authorised to vote.

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned at 3 p.m.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux décembre,

par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Asia Property Fund (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée à Luxembourg par acte du notaire Gérard Lecuit du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2393 du 22 décembre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Gérard Lecuit le 6 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2839 du 26 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Monsieur Kenneth Hay, administrateur de la Société, demeurant à Hostert, qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Emmanuel Avice, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Monsieur Laurent Clairet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

(A) La présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires le 4 novembre 2010, tel que certifié au notaire réalisant cet acte.

Les copies de ces lettres ont été déposées sur le bureau de l'assemblée.

(B) Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

(C) Il résulte de ladite liste de présence que 128 415 662,032 actions sur un total de 128 789 371,494 actions émises par la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

(D) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Agenda

1 Convertir la Société avec effet au 6 décembre 2010 d'une société d'investissement à capital variable établie sous la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée en une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé relative aux fonds d'investissement spécialisé;

2 Modifier l'article 1 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé dénommée «Asia Property Fund» (la « Société »).";

3 Modifier le second paragraphe de l'article 3 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

“La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé (la «Loi de 2007»).”;

4 Modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des Statuts qui seront rédigés comme suit:

“Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société tel que défini à l'Article 23 ci-après.

Le capital minimal de la Société sera, après l'écoulement d'une période de douze mois à partir de l'agrément de la Société comme fonds d'investissement spécialisé (un «FIS»), d'un montant équivalent en Dollars US à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).”;

5 Modifier l'article 10 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

“L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 novembre de chaque année à 14h00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable («Jour Ouvrable») (étant un jour durant lequel les banques au Grand-Duché de Luxembourg sont ouvertes pour affaires) au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant au Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.”;

6 Modifier les deuxième et troisième paragraphes de l'article 16 des Statuts qui seront rédigés comme suit:

“Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La gestion et la conduite des affaires de la Société n'affecteront pas les investissements ou activités qui doivent respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 ou par des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui sont adoptées de temps à autre par des résolutions du Conseil d'Administration et qui seront décrites dans le Prospectus d'offre d'Actions.

Dans le cadre de la détermination et de la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Société, le Conseil d'Administration peut faire investir les actifs de celle-ci directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales entièrement détenues, en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007 tel que décrit dans le Prospectus.”

7 Modifier l'article 20 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

“L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.”;

8 Modifier le quatorzième paragraphe de l'article 21 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

“Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider d'allouer les avoirs d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions à ceux d'un autre Compartiment ou Catégorie d'Actions existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif créé selon les dispositions de la Partie II de la Loi de 2002 ou selon les dispositions de la Loi de 2007 ou à ceux d'un compartiment ou une catégorie d'actions d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment ou nouvelle Catégorie d'Actions») et de requalifier les Actions de la ou les Catégories concernées comme Actions d'une autre Catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment ou nouvelle Catégorie d'Actions), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat au la conversion de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.”;

9 Modifier le second paragraphe de l'article 27 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

“Moyennant l'accord des Actionnaires donné conformément aux conditions des articles 67-1 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé sous réserve d'un préavis d'un mois donné aux Actionnaires et d'une décision prise à la majorité des deux tiers des Actionnaires de la Société, à transférer tous les actifs et engagements de la Société à un OPC luxembourgeois en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la Société d'actions d'un tel OPC en proportion de leur participation dans la Société. A défaut, toute liquidation donnera droit à un Actionnaire, à une part proportionnelle des produits de la liquidation correspondant à sa Catégorie d'Actions. Les fonds disponibles pour être distribués aux Actionnaires durant la liquidation qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires seront déposés à la clôture de la liquidation à la Caisse des Consignations à Luxembourg, en conformité avec la Loi de 2007, où les fonds seront tenus pendant trente (30) ans à la disposition des Actionnaires y ayant droit.”;

10 Modifier l'article 29 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

“Toute question non réglée par ces Statuts sera régie conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007.”.

11 Approuver les modifications apportées au Prospectus de la Société telles que résumées ci-dessous:

- Modifications suite à la conversion du Fonds en fonds d'investissement spécialisé (“FIS”):

* Toutes les références à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ont été supprimées afin de faire référence à la loi du 13 février 2007 relative aux FIS;

* Le Fonds est dorénavant désigné dans le Prospectus de la Société en tant que “société d’investissement à capital variable-fonds d’investissement spécialisé SICAV- FIS” conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux FIS;

* Les obligations du dépositaire ont été modifiées conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux FIS.

- Modifications relatives aux obligations de diversification du Fonds:

* La limite de concentration d’investissement dans un seul objet immobilier est augmentée, passant de 15% à 30% de la valeur brute d’inventaire du Fonds;

* Une exception à la limite d’investissement par actif a été introduite. Dorénavant, le Fonds sera autorisé, en tant que FIS, à avoir un investissement représentant jusqu’à 35% de la valeur brute d’inventaire du Fonds;

* L’obligation d’avoir une valeur totale de tous les investissements dans le Fonds, dont les valeurs individuelles excèdent 10% de la valeur brute d’inventaire du Fonds, n’excédant pas 50% de la valeur brute d’inventaire du Fonds a été supprimée;

* Par exception à la limite de 30% par pays, le Fonds sera autorisé à investir, en plus du Japon (i.e. 65%), 40% de la valeur brute d’inventaire du Fonds en Australie;

* La limite de concentration pour un investissement dans des titres cotés est dorénavant de 5% de la valeur nette d’inventaire du “Real Estate Sub-Fund” (tel que défini dans le prospectus de la Société), et non plus de sa valeur brute d’inventaire;

* Si le Real Estate Sub-Fund investit dans des “Property Joint Ventures” (tel que défini dans le prospectus de la Société) ou “Company Joint Ventures” (tel que défini dans le prospectus de la Société), il doit conserver la possibilité de poursuivre ses “Investment Objectives and Policy” (tel que défini dans le prospectus de la Société) et être capable de disposer de ces investissements conformément à ses Investment Objectives and Policy.

Le Fonds n’investira pas dans des Property Joint Ventures qui remplissent un des critères suivants:

(v) le Real Estate Sub-Fund peut être tenu responsable pour l’entière propriété;

(vi) le Real Estate Sub-Fund ne peut pas disposer séparément de ses intérêts dans la propriété détenue en participation;

(vii) la propriété détenue en participation ne peut être disposée ou nantie que par tous les propriétaires agissant ensemble; ou

(viii) la relation participative peut être terminée à tout moment par tout propriétaire de la propriété détenue en participation.

Pas plus de 60% de la valeur brute d’inventaire du Real Estate Sub-Fund ne peut être investi dans des Property Joint Ventures ou des Company Joint Ventures.

(E) Tous ces faits étant exposés et approuvés par le bureau de l’assemblée, l’assemblée générale des actionnaires de la Société (les “Actionnaires”) après délibération, a adopté l’unique résolution comme suit:

Résolution unique

L’assemblée générale des Actionnaires DECIDE d’approuver les onze points de l’Agenda dans les proportions suivantes:

En faveur: 100 %

Contre: 0 %

Abstention: 0 %

Par conséquent, l’assemblée générale a ratifié et approuvé l’unique résolution à la majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Evaluation des frais

Les personnes nommées ci-dessus déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société comme conséquence de cet acte, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu’à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

Signé: K. HAY, E. AVICE, L. CLAIRET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54966. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172787/296.

(100200777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Geysir Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.962.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Geysir Advisors, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747103,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

Laugavegur Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747118,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

Keflavik Associates, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747116,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Geysir Fund S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of

the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board meetings shall be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be

sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Subject to the above, all distributable profits of the Company must be paid in the form of dividends to the holders of the shares at a time to be determined at its discretion by the competent body of the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager/board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allo-

cated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company may have (including the Investors).

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Geysir Advisors, L.L.C., prenamed:

800,250 (eight hundred thousand two hundred fifty) shares;

Laugavegur Partners, L.L.C., prenamed:

288,375 (two hundred eighty-eight thousand three hundred seventy-five) shares; and

Keflavik Associates, L.L.C., prenamed:

161,375 (one hundred sixty-one thousand three hundred seventy-five) shares.

Total: 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares

All these shares have been paid up by the prenamed shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash together with a fully paid share premium of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro), so that the sum of EUR 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty euro) paid by the prenamed shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

The share premium has been paid as follows:

Geysir Advisors, L.L.C., prenamed: EUR 800.25 (eight hundred euro and twenty-five cent);

Laugavegur Partners, L.L.C., prenamed: EUR 288.38 (two hundred eighty-eight euro and thirty-eight cent); and

Keflavik Associates, L.L.C., prenamed: EUR 161.37 (one hundred sixty-one euro and thirty-seven cent).

Total: EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro)

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is set at 1 (one). The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Eric Lechat, private employee, whose professional address is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, born in Leuven on 21 February 1980.

(2) the registered office is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

(3) the total amount of the share premium paid in connection with the subscription to the shares, being EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro), be hereby allocated to the legal reserve account.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A COMPARU:

1. Geysir Advisors L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Department of State: Division of Corporations sous le numéro 4747103,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

2. Laugavegur Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Department of State: Division of Corporations sous le numéro 4747118,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

3. Keflavik Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Department of State: Division of Corporations sous le numéro 4747116,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Geysir Fund S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la

possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions circulées aux gérants et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associé(s). Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Sous réserve de ce qui précède, tout bénéfice distribuable de la Société doit être payé sous forme de dividendes aux associés à un moment qui doit être librement déterminé par l'organe de la Société compétent.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le gérant ou le conseil de gérance peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux

biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre de la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société (y compris les Investisseurs).

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Geysir Advisors L.L.C., susmentionné:

800.250 (huit cent mille deux cent cinquante) parts sociales;

Laugavegur Partners L.L.C., susmentionné:

288.375 (deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze) parts sociales; et

Keflavik Associates L.L.C., susmentionné:

161.375 (cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze) parts sociales.

Total: 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées par les actionnaires susmentionnés à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire avec une prime d'émission intégralement libérée de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros), de sorte que le montant de EUR 13.750 (treize mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La prime d'émission a été payée par:

Geysir Advisors L.L.C., susmentionné: EUR 800,25 (huit cents euros et vingt-cinq centimes);

Laugavegur Partners L.L.C., susmentionné: EUR 288,38 (deux cent quatre-vingt-huit euros et trente-huit centimes); et

Keflavik Associates L.L.C., susmentionné: EUR 161,37 (cent soixante et un euros et trente-sept centimes).

Total: EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros)

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.500.-

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre de gérants est fixé à 1 (un). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Eric Lechat, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg né à Leuven le 21 février 1980.

(2) le siège social de la société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

(3) le montant total de la prime d'émission payée pour la souscription de parts sociales de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) est alloué à la réserve légale.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOHMEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52610. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158042/575.

(100182739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Huhtalux Supra S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, duly registered with the Trade Register and Companies Register of Luxembourg under number B 98.011, duly represented by Maître Julica ORTLINGHAUS, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed company Huhtalux Supra S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Huhtalux S.à r.l., having its registered office at 5, Rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 98.010, incorporated by a deed received by notary Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on December 10th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 127 dated January 30th, 2004, the articles of association of the Company have latest been amended by a deed received by notary Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on July 18th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, number 2215 dated October 5th, 2007 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to insert a wording into the articles of association as to allow to the Company to distribute interim dividends to its members under certain conditions.

Second resolution

The sole member resolves to insert an Article 17a into the Articles of Association of the Company as follows:

" **17. a. Interim Dividend.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including the profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,

4. The payment is made once the Board has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts including the share premium account."

The member further resolved to amend the heading of title V. of the Articles of association which should now be read as "V. ANNUAL ACCOUNTS - ALLOCATION OF PROFITS - INTERIM DIVIDENDS".

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Huhtalux Supra S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 98.011, dûment représentée par Maître Julica ORTLINGHAUS, avocate, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée Huhtalux Supra S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Huhtalux S.à r.l., ayant son siège social à 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 98.010, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Alphonse LENTZ, alors résidant à Remich, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 30 janvier 2004, les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2215 du 5 octobre 2007 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer une disposition dans les statuts afin de permettre à la Société de verser des dividendes intérimaires à ses associés sous certaines conditions.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'insérer un article 17a dans les statuts de la Société comme suit:

« **17. a. Dividende Intérimaire.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par les gérants,
2. Ces comptes présentent un bénéfice incluant le bénéfice reporté,
3. La décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. Le versement est fait dès lors que les gérants ont obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Les dispositions ci-dessus n'affectent pas le droit de l'assemblée générale de distribuer a tout moment aux associés des bénéfices nets résultant des années précédentes et reportés ou tout montant provenant d'un compte de réserve distribuable y compris le compte de prime d'émission.»

L'associée unique décide en outre de modifier l'intitulé du titre V des statuts comme suit: «V. COMPTES ANNUELS - AFFECTATION DES BENEFICES - DIVIDENDES INTERIMAIRES».

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé à la somme de mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire représentant la comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. Ortlinghaus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51175. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158066/103.

(100182439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Interteil Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.970.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Massimo GILOTTI, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «INTERTEIL INVESTISSEMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de

délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi de mai à 10H00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants,

1.- PARFININDUS S.à.r.l., représentée comme dit, déclare souscrire trois cent huit (308) actions qui sont intégralement libérées en espèces,

2.- Monsieur Massimo GILOTTI, déclare souscrire deux (2) actions qui sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;
- 2.- Monsieur Karl LOUARN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;
- 3.- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataires des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52635 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158112/176.

(100182894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

P.E. Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.964.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of November.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pascal EUVRARD, company director, born in Valence (F) on 14 August 1967, residing at 93, Boulevard de Perolles, at 1700 Fribourg (Switzerland),

here represented by Mr Didier SABBATUCCI, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on 8 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "P.E. Properties S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) divided into FIVE HUNDRED (500) shares of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Pascal EUVRARD prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND AND ONE HUNDRED EURO (1,100.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- Mr Marc Ambroisien, Senior Vice President, born in Thionville (France), on March 8, 1962, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais
- Mr Pascal EUVRARD, company director, born in Valence (F) on 14 August 1967, residing at 93, Boulevard de Perolles, at 1700 Fribourg (Switzerland)

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Pascal EUVRARD, directeur de société, né à Valence (F) le 14 août 1967, demeurant au 93, Boulevard de Perolles, à 1700 Fribourg (Suisse)

ici représenté par Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "P.E. Properties S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Pascal EUVRARD prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

- Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais
- Monsieur Pascal EUVRARD, directeur de société, né à Valence (F) le 14 août 1967, demeurant au 93, Boulevard de Perolles, à 1700 Fribourg (Suisse).

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.SABBATUCCI, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52423. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158178/236.

(100182749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Rentainer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.597.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 novembre 2010 que:

Monsieur Aniel Gallo est révoqué de son mandat d'administrateur.

Monsieur Luc Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement. Il continuera le mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010158203/14.

(100182178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Rewatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 102.315.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010158204/11.

(100182771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.286.285,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, SABRE HOLDINGS CORPORATION ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158207/13.

(100182390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sacma International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 72.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158208/10.

(100182391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Serge BORSI et Cie Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 31.177.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 novembre 2010 que:
Messieurs Araujo Antonio et Sanchez Pablo démissionnent de leur fonction de gérant administratif.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010158209/11.

(100182180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

SOMARFI (Société Maritime de Financement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158227/9.

(100182291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.729.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/11/2010. Signature.

Référence de publication: 2010158210/11.

(100182810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sodit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SODIT S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2010158211/12.

(100182662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sodit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SODIT S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010158212/12.

(100182663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Green Lake Realities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 47.529.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009, tenue en date du 22 novembre 2010 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Et que l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la façon suivante:

- Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 29 novembre 2010..

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010159105/19.

(100183009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

SAIL Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.632.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer, avec effet au 22 novembre 2010, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158214/11.

(100182150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

SAIL Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 110.632.

1. Le 10 novembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Vincent Duhamel en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 novembre 2010.

2. La nouvelle adresse professionnelle de M. Pranay Gupta, un administrateur de la Société, est la suivante:

Level 81,
International Commerce Centre,
1 Austin Road West, Kowloon
Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158215/15.

(100182150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Industries Deals Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 novembre 2010

1. Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur,.

2. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire,

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010158793/28.

(100183021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer, avec effet au 22 novembre 2010, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158216/11.

(100182149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Technologue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8229 Mamer, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.058.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158240/9.

(100182489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 81.256.

1. Le 10 novembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Vincent Duhamel en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 novembre 2010.

2. La nouvelle adresse professionnelle de M. Pranay Gupta, un administrateur de la Société, est la suivante:
Level 81,
International Commerce Centre,
1 Austin Road West, Kowloon
Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158217/15.

(100182149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

SCIRRUS, société civile particulière, Société Civile Particulière.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg E 216.

Décision des Associés du 09.11.2010

1. La démission de Monsieur Alexandre NADJMAIE est acceptée, Madame Atossa NAJMAIE, épouse de Monsieur Michel PHILIPPIN, née le 21 mars 1967 demeurant à 38, rue de Varenne, F-75007 Paris, sans profession, est nommée comme administrateur.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2010158220/13.

(100182134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

SCP V MobilTel Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 13.350,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.207.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 26 novembre 2010, les Associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 26 novembre 2010 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158221/15.

(100182804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Valex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 32.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010158256/11.

(100182772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.949.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 novembre 2010.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Antonio Nicolai et décide d'accepter cette démission avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur et vice président Monsieur Marco Codella, demeurant 20, Via Sudafrica, I - 00144 Rome, avec effet immédiat, son mandat ayant la même échéance que son prédécesseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SIGMA TAU AMERICA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010158224/17.

(100182781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Cadeaux Putz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 156.981.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - Madame Annemarie THILL, commerçante, demeurant à L-9221 Diekirch, 168, rue Clairefontaine,
2. - Monsieur Georges PUTZ, maître-peintre, demeurant à L-9221 Diekirch, 168, rue Clairefontaine.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CADEAUX PUTZ".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet le commerce et la représentation en gros ou en détail de tous objets d'art, de décoration intérieure, d'articles de ménage, de tapis, de cadres, d'articles de cadeaux ainsi que de bijoux, de même que de tout article de la branche de la peinture.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites et libérées comme suit:

1. - Madame Annemarie THILL, commerçante, demeurant à L-9221 Diekirch, 168, rue Clairefontaine, vingt parts sociales	20
2. - Monsieur Georges PUTZ, maître-peintre, demeurant à L-9221 Diekirch, 168, rue Clairefontaine, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

Résolutions

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Madame Annemarie THILL, préqualifiée.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Georges PUTZ, préqualifié.

2.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des deux gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique.

3.- Le siège social est fixé à L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

Dont acte, fait et passé en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thill - Putz - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2010. Relation: MER/2010/2114. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2010.

U. THOLL.

Référence de publication: 2010159068/91.

(100183093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Sopinest and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158229/10.

(100182650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Square One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SQUARE ONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010158231/12.

(100182849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Tyamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.992.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «Banque Degroof Luxembourg S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant processionnement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «TYAMO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'Art. 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux d'entre eux.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été intégralement souscrites par Banque Degroof Luxembourg S.A., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

Décision de l'associé

L'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par 3 gérants:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Monsieur Hélie de CORNOIS, né le 25 décembre 1978 à Suresnes, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

La durée de leur mandat est indéterminée.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14593. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010158990/116.

(100183032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

SUMI CORPORATION S.A., Société Anonyme Unipersonnelle (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.461.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'actionnaire unique de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 30 novembre 2010 à 10heures

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société SUMI CORPORATION S.A, avec effet au 22 novembre 2010 (date de clôture des comptes de liquidation) et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de l'étude d'avocats LG@VOCATS, 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Sabine PERRIER
Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2010158232/18.

(100182761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.202.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 17 septembre 2010 que:

Madame Haas Arme Marie démissionne de son poste d'administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprise la société AUDIT & COMPLIANCE SARL, avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.834, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010158233/14.

(100182179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Teekay European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 672.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 100.276.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, TEEKAY OFFSHORE OPERATING L.P. AND SUBSIDIARIES ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158234/14.

(100182392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Triangulo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.610.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 novembre 2010 a renouvelé le mandat d'un administrateur:

- Madame Ingrid LIJNEN, Administrateur de Classe A, directeur financier, Guido Gezellelaan 12, B-3090 Overijse, Belgique,

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour TRIANGULO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010158247/15.

(100182860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Tadema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TADEMA S.A.
Signature

Référence de publication: 2010158239/12.

(100182752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158243/9.

(100182357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Tucson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158248/10.

(100182203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Bellday Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.870.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 24 Novembre 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et RBC Trustees (CI) Limited, en tant que fidéicommissaire de Vitol Employee Benefit Trust les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- RBC Trustees (CI) Limited, établie à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey, CI, JE1 1PB, Channel Islands, en tant que fidéicommissaire de Vitol Employee Benefit Trust, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M Martinus / C.J. Weijermans
Gérant A

Référence de publication: 2010158287/16.

(100181781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Tucson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158249/10.

(100182204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

T7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.042.

—
EXTRAIT

Suite a plusieurs transferts de parts entre parties en date du 26 novembre 2010, toutes les parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante :

- Triton Fund II L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) ("Triton Fund II L.P.») a transféré 106.826 parts sociales de catégorie A, 106.826 parts sociales de catégorie B, 106.826 parts sociales de catégorie C, 106.826 parts sociales de catégorie D, 106.826 parts sociales de catégorie E, 106.826 parts sociales de catégorie F, 106.826 parts sociales de catégorie G, 106.826 parts sociales de catégorie H, 106.826 parts sociales de catégorie I et 106.826 parts sociales de catégorie J a Triton III LuxCo 6 S.a r.l., une société a responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3rd Floor), L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numero B-151.888 ("Triton III LuxCo 6»);

- Triton Fund II No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund II No.2 L.P.»), a transféré 6.974 parts sociales de catégorie A, 6.974 parts sociales de catégorie B, 6.974 parts sociales de catégorie C, 6.974 parts sociales de catégorie D, 6.974 parts sociales de catégorie E, 6.974 parts sociales de catégorie F, 6.974 parts sociales de catégorie G, 6.974 parts sociales de catégorie H, 6.974 parts sociales de catégorie I et 6.974 parts sociales de catégorie J a Triton III LuxCo 6;

- TWO Triton Fund (Executives) L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («TWO Triton Fund (Executives) L.P.») a transféré 4.050 parts sociales de catégorie A, 4.050 parts sociales de catégorie B, 4.050 parts sociales de catégorie C, 4.050 parts sociales de catégorie D, 4.050 parts sociales de catégorie E, 4.050 parts sociales de catégorie F, 4.050 parts sociales de catégorie G, 4.050 parts sociales de catégorie H, 4.050 parts sociales de catégorie I et 4.050 parts sociales de catégorie J a Triton III LuxCo 6 ;

- TWO Triton Fund F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA S1. Helier, Jersey (Channel Islands) («TWO Triton Fund F&F No.2 L.P.») a transféré 2.700 parts sociales de catégorie A, 2.700 parts sociales de catégorie B, 2.700 parts sociales de catégorie C, 2.700 parts sociales de catégorie D, 2.700 parts sociales de catégorie E, 2.700 parts sociales de catégorie F, 2.700 parts sociales de catégorie G, 2.700 parts sociales de catégorie H, 2.700 parts sociales de catégorie I et 2.700 parts sociales de catégorie J a Triton III LuxCo 6 ;

TWO Triton Fund F&F L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («TWO Triton Fund F&F L.P.») a transféré 4.450 parts sociales de catégorie A, 4.450 parts sociales de catégorie B, 4.450 parts sociales de catégorie C, 4.450 parts sociales de catégorie D, 4.450 parts sociales de catégorie E, 4.450 parts sociales de catégorie F, 4.450 parts sociales de catégorie G, 4.450 parts sociales de catégorie H, 4.450 parts sociales de catégorie I et 4.450 parts sociales de catégorie J a Triton III LuxCo 6.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont a présent détenues comme suit:

Triton III Luxco 6	125.000 parts sociales de catégorie A.
	125.000 parts sociales de catégorie B
	125.000 parts sociales de catégorie C
	125.000 parts sociales de catégorie D
	125.000 parts sociales de catégorie E
	125.000 parts sociales de catégorie F
	125.000 parts sociales de catégorie G
	125.000 parts sociales de catégorie H
	125.000 parts sociales de catégorie I
	125.000 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T7 S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2010158251/53.

(100182381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158253/10.

(100182499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Valentine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.431.

Suivant contrat de cession de parts sociales conclu en date du 25 novembre 2010, Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé la propriété des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social qu'il détenait dans la Société à Monsieur Maurice RICCI, né le 14 février 1961 à Lyon (France), demeurant au 2, rue Antoine Saint Exupéry, F-69002 Lyon (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158254/13.

(100182518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Valentine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 151.431.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 26 novembre 2010

1. L'associé unique décide de révoquer, avec effet au 26 novembre 2010, Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Laurent GODINEAU, employé privé, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 26 novembre 2010.

3. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son siège social actuel sis au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 26 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158255/17.

(100182612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Uplux SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7227 Bérelange, 46, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 156.958.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg-Ville (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Alain DUJARDIN, employé, né le 28 août 1956 à Saint-Josse-ten-Noode, Belgique, demeurant à L-7227 Bereldange, 46, rue de la Forêt;

2) Monsieur Xavier FAUQUET, gérant de société, né le 3 février 1959 à Lille, France, demeurant à F-92420 Vaucresson, 13, rue de la Feuillaume;

3) Monsieur Thierry SMETS, employé, né le 1^{er} décembre 1956 à Wilrijk, Belgique, demeurant à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix;

4) Monsieur Riccardo SIMCIC, retraité, né le 25 mars 1946 à Alessandria d'Egitto, Egypte, demeurant à L-7227 Béréldange, 44, rue de la Forêt;

5) Monsieur Yann DEMARS, gérant de société, né le 3 avril 1963 à Saint-Etienne (France), demeurant à F-01600 Reyrieux, France, 44 Impasse des Prés Villars.

Les comparants 2) à 5) sont ici représentés par Monsieur Alain DUJARDIN, prénommé en vertu de 4 procurations données le 15,16 et 17 novembre 2010.

Lesquelles procurations après avoir été signées "Ne Varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "UPLUX SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Béréldange (commune de Walferdange).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE MILLE EUROS (31.000.- EUR), représenté par TROIS CENT DIX (310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés (ou, le cas échéant, de l'associé unique).

Les parts sociales ne peuvent être cédées pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés (ou, le cas échéant, de l'associé unique). Dans ce cas cependant, l'accord n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les TROIS CENT DIX (310) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

- 1) Monsieur Alain DUJARDIN, prénommé: cinquante parts sociales (50)
 - 2) Monsieur Xavier FAUQUET, prénommé, cinquante parts sociales (50)
 - 3) Monsieur Thierry SMETS, prénommé, cent parts sociales (100)
 - 4) Monsieur Riccardo SIMCIC, prénommé, cent parts sociales (100)
- Monsieur Yann DEMARS, prénommé, dix parts sociales (10)
Total: TROIS CENT DIX PARTS SOCIALES (310)

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (1.000 Eur)

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-7227 Béréldange, 46, rue de la Forêt.
2. - Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:
Monsieur Alain DUJARDIN, prénommé.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUJARDIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51906. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158252/136.

(100182572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Valex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010158257/11.

(100182773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

WCC Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.059.

Par résolutions prises en date du 8 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

2. nomination de Stéphane bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158260/15.

(100182330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Wesley S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESLEY S.A.R.L.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010158261/12.

(100182312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Winnicare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

EXTRAIT

En date du 29 novembre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de David Boxen comme administrateur B de la société est acceptée avec effet au 31 août 2010;
- La démission de Frank Walenta comme administrateur B de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Wim Rits comme administrateur B de la société, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010158262/18.

(100182337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Wole SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.409.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOLE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2010158263/11.

(100182708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Yelo Bau SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 7, Beiwenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.917.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158264/10.

(100182714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

3E Car Park Advisors SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 95.535.

Il résulte de la décision prise par le gérant en date du 25 novembre 2010 que le siège social de la société est transféré au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2010158269/12.

(100182298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.
